

LES ÉTABLISSEMENTS DE L'Adapei 77



- Territoire de Seine et Yonne
- Territoire de Marne et Morin
- Territoire du Provençois
- Territoire de Sénart
- Territoire du Pays braytois

DISPOSITIF D'INSERTION À LA VIE PARTAGÉE

(DIVP)



Les bureaux du DIVP sont situés
sur le territoire de Seine et Yonne :

112 Cité Briolle à Bray-sur-Seine

3 rue Victor Hugo à Montereau-Fault-Yonne

Adapei 77 - Siège

2 ter rue René Cassin - 77000 Melun

01 60 56 54 77 -

contact@adapei77.org

adapei77.org

DIVP, C'EST QUOI ?

Vous êtes en situation de handicap ou en difficultés dans votre quotidien et souhaitez vivre dans un logement autonome sans perdre la sécurité de l'accompagnement ?

Le dispositif d'insertion à la vie partagée peut répondre à votre demande par un accompagnement individualisé répondant à des besoins spécifiques.

Le dispositif d'insertion à la vie partagée c'est :

- _ une aide dans vos démarches administratives
- _ des activités et sorties collectives et /ou individuelle
- _ une participation aux animations de la communes et des partenaires
- _ une aide pour construire un projet de vie (séjour vacances, déménagement, gros achats, etc
- _ une aide dans la gestion de votre quotidien et de votre logement

Un professionnel dédié assure l'animation du dispositif et construit le projet de vie sociale et partagée, en lien avec les personnes adhérentes au dispositif.

Le DIVP, c'est permettre à des personnes en situation de handicap de vivre « comme tout le monde » en respectant leur libre choix et en offrant un accompagnement adapté à leurs besoins.

LES MISSIONS DU DIVP

L'Adapei 77 accompagne et aide les personnes en situation de handicap selon les principes suivants :

- _ Vivre « comme tout le monde » dans un logement autonome alliant liberté et sécurité.
- _ Faire valoir les droits des personnes en situation de handicap en les accompagnant dans leurs démarches administratives, citoyennes ou de santé.
- _ Promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap en favorisant leur accès aux services dont elles ont besoin (rdv médicaux, paramédicaux, associations, sports, GEM...)
- _ Créer du lien et encourager la socialisation autour d'un projet de vie partagée construit entre locataires (sorties, animations, activités...).



COMMENT ENTRER DANS LE DISPOSITIF ?

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter directement.

Un dossier de demande d'admission vous sera transmis pour mieux vous connaître.

Un rendez-vous de présentation et d'évaluation, préalable à toute entrée dans le dispositif d'inclusion à la vie partagée vous sera ensuite proposé.

N'hésitez pas à contacter le DIVP pour davantage d'informations.

Contacts :

DIVP Bray :

Meryll MAINETTI

07 86 07 46 38 - mmainetti@adapei77.org

DIVP Montereau :

Sandra BRUNET

01 64 32 90 45 - sbrunet@adapei77.org



L'OFFRE DU DIVP

Le dispositif d'insertion à la vie partagée propose :

- Un projet de vie sociale et partagée construit entre les différents bénéficiaires,
- Des activités communes,
- Un accompagnement pour mettre en œuvre des activités individuelles avec des partenaires extérieurs,
- Un accompagnement à la vie sociale et quotidienne,
- Un accompagnement à la recherche d'un logement.



LES ÉTABLISSEMENTS DE L'Adapei 77



DISPOSITIF D'INSERTION À LA VIE PARTAGÉE (DIVP)



- Territoire de Seine et Yonne
- Territoire de Marne et Morin
- Territoire du Provoinois
- Territoire de Sénart
- Territoire du Pays braytois



Siège

2 ter rue René Cassin - 77000 Melun
01 60 56 54 71- adapei77@adapei77.org